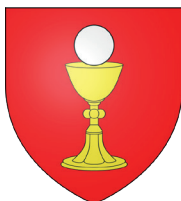


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
**Plan Local d'Urbanisme de RAEDERSHEIM**



**7a- Classement sonore des  
infrastructures de transport  
terrestre**

**P.L.U. approuvé par délibération  
du Conseil Municipal le 16 mars 2017**



**Le Maire**



## **Classement sonore des infrastructures de transports terrestres**

La commune de RAEDERSHEIM est inscrite comme secteur affecté par le bruit dans l'arrêté préfectoral N°2013052-0009 du 21 février 2013 (modifiant l'arrêté n° 981720 du 24 juin 1998 modifié), portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.

Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant RAEDERSHEIM est transcrit dans le tableau ci-après.

Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant Saint-Hippolyte est le suivant :

- la RD 430, de la RD 83 (39+008) à la RD 44 Ungersheim (41+958), classée en catégorie 2 ; la largeur du secteur affecté par le bruit est de 250 m de part et d'autre de l'axe de la voie;
- la ligne ferroviaire Strasbourg-Bâle, de la limite du Bas-Rhin à Mulhouse, classée en catégorie 1 ; la largeur du secteur affecté par le bruit est de 300 m de part et d'autre de l'axe de la voie.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif. Dans les secteurs déterminés, les futurs bâtiments devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitations, d'établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction.

La représentation cartographique du classement peut être consultée à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – Service Transports, Risques, Sécurité. Elle est mise en ligne sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin : [www.haut-rhin.pref.gouv.fr](http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr).



L'Atelier - 7, rue des rochelles 68290 BOURBACH-LE-HAUT  
Tél: 03 89 28 06 71 ou 03 69 19 60 96 /// [www.atelier-climax.fr](http://www.atelier-climax.fr)



PRAGMA-SCF  
38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF  
tel : 03 69 81 26 49 ■ [info@pragma-scf.com](mailto:info@pragma-scf.com)  
[www.pragma-scf.com](http://www.pragma-scf.com)

